

Dossier suivi par :  
Emmanuel MATON  
Conseiller pédagogique  
départemental EPS  
[cpd02.eps@ac-amiens.fr](mailto:cpd02.eps@ac-amiens.fr)  
03 23 26 30 20

Direction des Services  
Départementaux de l'Education  
Nationale de l'Aisne  
Cité administrative  
02000 LAON

Laon, le 30 septembre 2021

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de  
l'Education nationale de l'Aisne

A Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'école  
S/c de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de l'Education nationale de  
l'Aisne

## **Objet : appel à manifestation d'intérêt « 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne »**

En février 2020, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en collaboration avec le Comité d'organisation des jeux olympiques Paris 2024 a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des écoles maternelles et élémentaires pour promouvoir « 30 minutes d'activité physique quotidienne ». Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une démarche école promotrice de santé.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école, ainsi qu'au contexte sanitaire actuel du pays. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est pas nécessaire, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité. Tous les acteurs de la communauté éducative (enseignants, éducateurs, famille, municipalité, associations partenaires dont notamment l'USEP et l'UGSEL, clubs sportifs, etc.) peuvent être impliqués dans la définition d'un projet qui s'intégrera au projet d'école.

Cet appel à manifestation d'intérêt est un cadre souple basé sur le volontariat. Il ne vise pas à imposer à l'ensemble des écoles un modèle uniforme ou contraignant.

Inciter les élèves à pratiquer 30 minutes par jour d'activité physique est un enjeu de santé publique qui se situe au-delà de l'appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit d'une réflexion à mener en équipes pédagogique et éducative, en veillant en premier lieu dans le temps scolaire à ce que les trois heures d'EPS soient effectives et d'imaginer toutes les autres formes de pratiques pouvant être proposées sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaires...). Cette réflexion pourra être menée en réseau, certains collèges, lycées et LP de l'académie se sont déjà emparés de la problématique de la pratique physique au bénéfice de la santé.

Des propositions d'actions sont disponibles sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

Des kits financés par Paris 2024 et l'Agence Nationale du Sport, composés de petit matériel utile à la mise en place de « 30 min d'APQ », seront adressés aux écoles impliquées dans le dispositif et inscrites sur « démarches simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami30minapq>

Chaque équipe pourra solliciter les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS pour décliner localement une incitation à augmenter les temps de pratique de nos élèves.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour promouvoir l'égalité des chances de nos élèves par la santé.

**SIGNÉ**

**Hervé SÉBILLE**

Annexe 1 : « Comment déposer une candidature à l'AMI 30 min APQ sur démarches-simplifiées? »